

<i>Le texte du décret</i>	<i>Commentaires</i>
<p>J.O n° 76 du 30 mars 2006 page 4758 texte n° 18</p> <p style="text-align: center;">Décrets, arrêtés, circulaires</p> <p style="text-align: center;">Textes généraux</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>Arrêté du 24 mars 2006 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire</p> <p style="text-align: center;">NOR: MENE0600958A</p> <p>Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,</p> <p>Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 311-2 ;</p> <p>Vu le décret n° 90-179 du 23 février 1990 ;</p> <p>Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, modifié par le décret n° 91-383 du 24 avril 1991 et le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 ;</p> <p>Vu l'arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux programmes d'enseignement de l'école primaire ;</p> <p>Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22 mars 2006,</p>	<p>La parution au journal officiel institue le texte qui devient réglementaire.</p> <p>Un arrêté est dans la hiérarchie administrative « supérieur » à une circulaire (elle même « supérieure » à la note de service).</p> <p style="text-align: right;">Voir l'avis en ligne sur le site du ministère</p>

Arrête :

Article 1

Le III, intitulé « Cycle des apprentissages fondamentaux - cycle 2 », de l'annexe de l'arrêté du 25 janvier 2002 susvisé, partie « Maîtrise du langage et de la langue française », est modifié comme suit :

- au troisième alinéa du 2 « Lecture », la phrase : « La plupart des “méthodes de lecture proposent aujourd’hui des programmes de travail équilibrés. » est supprimée ;

- au 2.4 « Apprendre à identifier les mots par la voie indirecte (déchiffrer) », la phrase : « La plupart des méthodes proposent deux types d’abord complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises ; synthèse, à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés. » est remplacée par la phrase suivante : « Pour ce faire, on utilise deux types d’approches complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises, synthèse à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés. » ;

- au 2.4 « Apprendre à identifier les mots par la voie indirecte (déchiffrer) », le paragraphe « Programmation des activités » est supprimé ;

- il est inséré, à la fin du 2 « Lecture », un paragraphe 2.7 intitulé « Programmation des activités » ainsi rédigé :

« Paragraphe 2.7

Disparition d'une formulation qui pouvait suggérer une forme d'ambiguïté certaines méthodes abordant le code tardivement.

Même volonté de s'assurer que l'on veille aux deux types d'approches...

Le paragraphe supprimé faisait l'objet de controverses et soulignait le danger de certaines pratiques qui pouvaient manquer de structuration et laisser la part trop grande « au hasard »...

« Programmation des activités

« L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des démarches, des compétences et connaissances nécessaires à la compréhension.

« Au début du cours préparatoire, prenant appui sur le travail engagé à l'école maternelle sur les sonorités de la langue et qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire, un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible. Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. Cet apprentissage exige de conjuguer lecture et écriture.

« Savoir reconnaître des mots ne suffit pas pour lire une phrase ou un texte. Les élèves doivent apprendre à traiter l'organisation d'une phrase ou d'un texte écrit. Ils doivent aussi acquérir le lexique et les connaissances nécessaires pour comprendre le propos des textes qu'ils sont invités à lire.

« Le cours préparatoire est le temps essentiel de cet apprentissage. Celui-ci doit être poursuivi au CE 1 pour consolider la maîtrise du code, développer l'automatisation de la reconnaissance des mots et entraîner à la lecture de textes plus longs, plus variés, comportant des phrases syntaxiquement plus complexes. La lecture doit être prolongée et affermie par un travail régulier de production d'écrits. »

Article 2

Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui s'appliquera à compter de la rentrée 2006 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2006.

Gilles de Robien

Code et sens sont évoqués ici : si la circulaire apporte des précisions sur les méthodes à exclure, la proposition reste équilibrée.

Rappel de l'importance du travail sur les sonorités en maternelle.

Importance d'activités systématiques et structurées.

Noter ici « l'image orthographique », qui suppose un intérêt pour les muettes, les différentes graphies d'un son etc.

L'appui de l'apprentissage de la lecture par l'écriture est réaffirmé.

le lexique : peut s'enrichir de manière transversale (constitution de référents...).

Rappel de l'importance du cycle.

Rappel important du travail de production d'écrits.